

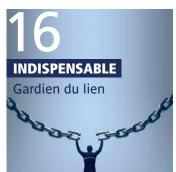
SOMMAIRE















INDISPENSABLES

N°04

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE **▼ M F P** 10€ - DÉCEMBRE 2015

Citoyens

Mobilisation!

Sans elle, après les terribles et odieux attentats de janvier et novembre derniers, notre société n'aurait pu se relever et rappeler qu'au cœur de son fonctionnement doit exister la notion du vivre ensemble.

Sans elle, notre démocratie n'aurait pu bénéficier d'un sursaut propre à préserver **les valeurs républicaines** à l'occasion des toutes récentes élections régionales.

Sans elle, **nos modèles de protection mutualiste** auraient été mis à mal au gré de plusieurs dispositions du PLFSS 2016.

Le rapprochement entre ces trois "actualités" pourrait sembler audacieux voire "stupide" s'il ne soulignait un certain nombre de points communs et surtout **un vrai devoir de lucidité**.

Aucun des dangers repoussés ne saurait l'être de façon définitive et tous exigent vigilance, détermination et constance dans les positionnements. Plus encore, les réactions provoquées par ces événements n'ont de sens que si s'ouvre désormais le temps des questions et de l'examen de conscience.

Rapportée à notre action mutualiste, pour rester sur le terrain qui est le nôtre, cette nécessaire introspection doit nous conduire à nous interroger plus que jamais sur la pertinence de nos modèles dès lors que les tentatives récurrentes de remise en cause peuvent laisser supposer des appréciations et des visions différentes, et peut-être légitimes.

S'interroger ne peut être que bénéfique, propre à empêcher quelques **certitudes coupables**, et surtout se donner les moyens de vérifier si la démarche que nous portons répond encore aux aspirations de nos groupements et par là-même des personnes que nous ambitionnons de protéger.

Les mois qui viennent devront être mis à profit pour se lancer dans ce travail avec comme méthode l'échange et l'écoute, et comme fils conducteurs l'utilité sociale et le sens de l'intérêt général.

Alors, modestement mais sûrement, les mutualistes que nous sommes apporteront quelques éléments de réponse propres à enrichir une réflexion sociétale plus globale, car ils sont des citoyens à part entière.

> Serge Brichet Président de la MFP



(même occasionnellement)



du secteur privé travaillent le dimanche (même occasionnellement)

17,5% des agents de la fonction publique travaillent la nuit (entre minuit et 5h, même occasionnellement)



4,9% des agents du secteur privé travaillent la nuit (entre minuit et 5h, même occasionnellement)

16,1% des agents de la fonction publique effectuent des astreintes



des agents du secteur privé effectuent des astreintes

3%

de la complémentaire santé sont pris en charge par l'employeur public



de la complémentaire santé au minimum sont pris en charge par l'employeur privé

par an et par agent d'aides publiques pour l'accès à la complémentaire santé pour la moitié des agents publics



par an et par salarié d'aides publiques pour l'accès à la complémentaire santé pour les salariés du secteur privé



120000

policiers, gendarmes et militaires

engagés sur l'ensemble du territoire depuis les attentats du 13 novembre 2015



+ de 11000

policiers et gendarmes mobilisés pour la COP 21

dont



8000 membres des forces de l'ordre

déployés pour le contrôle aux frontières



2800 hommes

supplémentaires mobilisés sur le site du Bourget 6300 policiers, gendarmes et forces mobiles

présents pour sécuriser Paris



d'enfants pauvres en France dont 400 000 enfants de moins de 6 ans



grâce aux "Pères Noël verts" du Secours populaire



de colis livrés par 85 000 facteurs

chaque jour en décembre

Sources: Secours populaire (2014), Eurostat et Observatoire des inégalités (2012), La Poste (2014)



e secret a été bien gardé, et le professeur Philippe Menasché, chirurgien cardiaque à l'Hôpital européen Georges Pompidou (Paris), en a réservé la primeur à ses pairs de la Société française de cardiologie, vendredi 16 janvier 2015." Quel est ce secret si bien gardé? Une première mondiale: avec un confrère de l'hôpital Saint-Louis (Paris), le chirurgien a réussi à régénérer des cellules du cœur par thérapie cellulaire chez une patiente en insuffisance cardiaque. Un autre secret bien gardé est que la MFP est liée à ce succès médical qui couronne 20 ans de recherche. Comment ? Grâce à la Fondation de l'Avenir, créée par la MFP en 1987 afin de "soutenir et valoriser la recherche médicale appliquée et faire en sorte que les progrès qui en découlent servent au plus grand nombre". Le projet a pris naissance autour de l'activité du Centre médico-chirurgical de la porte de Choisy avant de s'étendre à l'ensemble de la communauté chirurgicale française.

Camille Di Palma

Prix du parcours Neurosciences pour son travail sur la prise en charge des hémorragies cérébrales chez le nouveau-né prématuré afin de réduire le risque de décès ou de handicap. Un anticorps médicament a été développé, qui confère une protection chez l'animal.

Haythem Najah

Prix du parcours Cancérologie pour son travail sur la détection précoce de la carcinose péritonéale.

Un maillon essentiel

"La MFP gérait ce qui est devenu l'Institut mutualiste Montsouris, retrace Dominique Letourneau, président du directoire de la Fondation de l'Avenir. Les chirurgiens de ce pôle d'excellence qui venaient des hôpitaux publics avaient développé une activité de recherche et voulaient poursuivre leurs travaux." La recherche médicale peut se concevoir comme une chaîne partant de la recherche fondamentale et devant aboutir à des applications concrètes. À l'époque, la recherche appliquée, maillon essentiel de cette chaîne, est le parent pauvre de la recherche en France. "Depuis 29 ans, la Fondation de l'Avenir joue le rôle indispensable de passerelle entre la recherche fondamentale et l'application concrète du soin au bénéfice du patient. explique Dominique Letourneau. Elle est l'expression directe de la volonté mutualiste d'améliorer la qualité de la médecine pour tous."

Prix chirurgiens de l'Avenir 2015

Ces prix ont été remis le 26 novembre dernier par la Fondation de l'Avenir.

Jonathan Catry

Prix spécial du Jury pour son travail sur l'utilisation de cellules souches pour la régénération et la réparation tissulaire de l'œsophage.

Amélie Chau

Prix du parcours "3R" pour son travail sur un nouveau modèle d'iléite post-chirurgicale de la maladie de Crohn afin de mieux prévenir les récidives.

INDISPENSARI ES

moteur d'innovation*

Les dates clés

1987 : création par la MFP 1988 : reconnaissance d'utilité publique 1991 : statut de Fondation relais (8 fondations abritées en 2015) 2000 : membre du Comité de la Charte

Des avancées majeures

Depuis sa création en 1987, la Fondation a soutenu plus de 1000 programmes de recherche. L'opération réussie par le professeur Menasché offre aux patients en insuffisance cardiaque les plus sévèrement atteints une autre option que la greffe de cœur. Une autre première, française, a été réalisée par une équipe soutenue par la Fondation.

En juillet 2014, un fœtus de 5 mois atteint de spina-bifida (développement incomplet de la colonne vertébrale) a été opéré in utero par l'équipe du professeur Jean-Marie Jouannic de l'hôpital Trousseau (Paris) en collaboration avec une équipe de l'hôpital Necker-Enfants malades (Paris). "Cette chirurgie fœtale permet d'ouvrir la voie à une meilleure prise en charge et d'améliorer par la suite le développement moteur et intellectuel des enfants atteints de cette malformation", explique le Pr Jouannic.

En septembre 2014, le neurochirurgien Louis-Alim Benabid (CHU de Grenoble), lui aussi soutenu depuis plus de 20 ans par la Fondation, se voyait décerner le prestigieux prix américain Albert-Lasker pour la recherche clinique. Le professeur de médecine grenoblois, pionnier dans le traitement de la maladie de Parkinson, a été reconnu pour sa technique de stimulation profonde du cerveau. Elle permet de réduire les symptômes et de restaurer les fonctions motrices des malades les plus atteints et souffrant de complications médicamenteuses. Plus de 100 000 personnes atteintes de la maladie de Parkinson ont pu bénéficier de cette technique dans le monde. Tous ces résultats sont le fruit de plusieurs décennies de recherche.

"Notre soutien est indispensable pour permettre les expérimentations qui déboucheront sur des améliorations concrètes susceptibles de changer la vie des gens", souligne Dominique Letourneau.

Un large champ d'action

"Les problématiques de recherche médicale se sont déplacées, explique le président du directoire. Aujourd'hui, nous soutenons la recherche médicale appliquée en général et l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement des patients." La Fondation soutient des travaux en chirurgie mais aussi dans le domaine du handicap, de la psychiatrie, de la thérapie cellulaire, des greffes, du cancer ou encore des pathologies neuromusculaires, visuelles et cardiovasculaires. En 2015, le conseil scientifique de la Fondation a expertisé 153 candidatures dans le cadre de son appel à projet (1,5 million d'euros). Les projets sélectionnés, dans tous les champs disciplinaires et toutes les régions de France, sont tous porteurs d'applications concrètes à court ou moven terme. Des événements et des remises de prix sont également organisés pour informer le grand public sur certaines maladies et promouvoir les jeunes talents, comme avec les "Prix chirurgiens de l'Avenir" (lire ci-contre).

Innover pour l'avenir

La Fondation soutient les recherches pour la mise au point de nouvelles thérapies pour des patients aujourd'hui dans l'impasse et l'innovation dans les pratiques de soins. En décembre dernier, les résultats d'une étude sur la prise en charge de la douleur dans les IVG médicamenteuses. réalisée par l'Inserm et soutenue par la Fondation, ont été publiés afin d'améliorer l'accompagnement de ces patientes. "Nous sommes tournés vers les patients d'aujourd'hui et de demain, nous avons adapté nos actions aux révolutions scientifiques des nouvelles technologies, des biomatériaux et de la thérapie cellulaire et génique", explique Dominique Letourneau. La première chaire de santé numérique de France devrait ouvrir prochainement ses portes sous l'égide de la Fondation. "Demain, nous devrons imaginer comment nous réinventer tout en gardant notre filiation, et nous développer notamment à l'international", conclut Dominique Letourneau.

⁽¹⁾ Source : Le Monde, article de Paul Benkimoum, édition du 16 janvier 2015.

MOBILIS ATION PARTIE POUR PARTIE PER ER

La MFP est montée au créneau avec les organisations syndicales en novembre dernier pour faire évoluer la rédaction du PLFSS. Deux articles détricotaient le modèle de la protection sociale des fonctionnaires. La mobilisation a permis de préserver l'essentiel, mais les menaces s'accumulent. La vigilance sera nécessairement de mise en 2016.

"Je suis très attachée au modèle de protection sociale construit avec les fonctionnaires depuis de nombreuses années, réaffirmait Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique dans les pages de ce magazine (lire Indispensables n°3). Il n'a jamais été envisagé de le remettre en cause. Depuis 70 ans, ce modèle global et solidaire protège des risques liés à la santé et aux accidents de la vie l'ensemble des fonctionnaires et n'a cessé d'être amélioré avec en dernier lieu la protection sociale complémentaire santé et prévoyance. C'est un modèle précieux, que je me fais l'honneur de défendre." La MFP et les mutuelles avaient salué cette réassurance au plus haut niveau de l'État alors même que des institutions publiques(1) remettaient en cause la gestion mutualiste de la protection sociale et de la complémentaire santé des fonctionnaires. Pourtant, quelques semaines plus tard, la MFP découvrait avec stupéfaction l'existence de deux articles enfouis dans les profondeurs du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2016 (PLFSS).

08

ON PASSE À L'ACTION

Pour s'informer, suivre les actualités liées à ces enjeux essentiels et se procurer des outils de mobilisation :

MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE



L'article 39 du PLFSS supprimait à compter du 1^{er} janvier 2020 la délégation de gestion des mutuelles territoriales et hospitalières. Les mutuelles de fonctionnaires de l'État, quant à elles, devenaient de simples délégataires de gestion révocables à tout moment par décret. C'était la chronique d'une mort annoncée pour la gestion du régime obligatoire des agents publics par leurs mutuelles.

L'article 21 du texte prévoyait quant à lui un dispositif spécifique d'accès à la complémentaire santé pour les plus de 65 ans, sapant le principe et les mécanismes de solidarité intergénérationnelle mis en place par ces mutuelles. "Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2016 présente une série de mesures législatives qui pourraient mettre fin au modèle de protection solidaire construit par les fonctionnaires pour faire face aux risques professionnels spécifiques liés à leur statut", alerte la MFP le 2 octobre dernier dans un communiqué. Elle souligne que "mettre en place un contrat spécifique pour les retraités (...) vide de son sens les dispositifs de participation des employeurs publics au financement de la complémentaire de leurs agents, dispositifs fondés sur le principe de solidarité intergénérationnelle conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans la FPE et la FPT."

Un marché de dupes

La MFP appelle au "retrait pur et simple de ces mesures particulièrement inefficaces" et à une concertation avec l'ensemble des acteurs publics concernés. Elle est rejointe dès le 9 octobre par les organisations syndicales (2) avec lesquelles elle dénonce une "mesure en trompe-l'œil" envisagée sans aucune étude d'impact sur le marché. "La mise en concurrence sur le seul critère du prix inciterait en effet les acteurs lucratifs multi produits à proposer dans un premier temps un produit d'appel attractif pour développer leurs

parts de marché, préviennent-elles. Mais leur baisse tarifaire ne serait pas viable dans la durée : pour équilibrer leurs comptes, ces opérateurs seraient inévitablement amenés à revoir à la hausse leur produit d'appel. La mise en concurrence annoncée ne serait qu'un véritable marché de dupes pour les "bénéficiaires" !". L'avenir de la protection sociale de plus de 8 millions de mutualistes fonctionnaires actifs et retraités est en jeu.

"Le gouvernement donne l'impression de segmenter les catégories de population les unes après les autres afin de déréguler au final complètement les modèles solidaires que nous portons, dénonce alors Serge Brichet, président de la MFP(3). Après ces contrats pour les seniors, ne verra-t-on pas le tour des demandeurs d'emploi, puis des jeunes, etc. ?". À travers ces deux articles, c'est tout un modèle qui est menacé. "Ce serait la fin du modèle social de la fonction publique, et plus généralement, du modèle de protection sociale de tous les Français", affirme Serge Brichet. La méthode est également durement critiquée. "Nous sommes nombreux à avoir dénoncé le manque de préparation en amont, d'expertise préalable et de concertation autour de ce PLFSS. C'est une erreur peu pardonnable pour un texte budgétaire sauf à dire que le gouvernement déploie une stratégie précise qui viserait à remettre en cause par petites touches, de façon imperceptible. les modèles mutualistes. Si tel est le cas, c'est une faute politique."



BRUXELLES: DIKTAT OU PAS DIKTAT?

Depuis le 1er janvier 2016, la directive Solvabilité 2 s'applique à tous les opérateurs d'assurance européens, dont les mutuelles. Ce cadre réglementaire de prudence définit notamment les exigences de capital nécessaires à l'activité d'assurance en Europe. Le statut juridique de mutuelle européenne n'existe toujours pas. Les mutuelles sont définies au même titre que les assureurs privés, bien qu'elles ne fassent pas de bénéfices et ne rémunèrent pas de capitaux. Elles ont donc fourni l'effort d'adaptation nécessaire à cette nouvelle réglementation européenne. En matière de complémentaire santé, l'Europe est compétente, mais la partie régime obligatoire de la protection sociale relève de la souveraineté de chaque État.

En Europe, plus de 160 millions de personnes bénéficient d'une couverture sociale solidaire sur le modèle mutualiste. Pour l'heure, les traités européens ne font aucune mention des mutuelles. "Pourtant, elles revendiquent depuis longtemps un statut de mutuelle européenne qui leur donnerait, comme à toutes les autres formes d'entreprises, les outils juridiques pour se développer partout en Europe et offrir leurs services", précise Cornélia Federkeil-Giroux, responsable des affaires européennes et internationales à la Mutualité Française. Objectif : soutenir l'adoption d'un statut de mutuelle européenne pour pérenniser le modèle mutualiste en Europe. "Ce statut permettrait notamment de développer des activités transfrontalières et d'exporter les spécificités des mutuelles dans une Europe socialement fragilisée", souligne-t-elle.

"Les arguments avancés, pour ne pas dire ressassés, tant les attaques contre le régime social des agents publics sont récurrentes, sont plus que contestables et ne reposent sur aucune réalité objective, poursuit Serge Brichet. Personne n'est en capacité de démontrer que nous sommes de mauvais gestionnaires, ce que nous ne sommes pas !" Les efforts nécessaires de rationalisation ont été fournis. Le président de la MFP rappelle que "la gestion mutualiste coûte de moins en moins cher à la collectivité, les remises de gestion ne cessant de diminuer avec une baisse de 14 % sur 2014-2017". Les adhérents plébiscitent à 89 % la gestion de leur régime obligatoire par leur mutuelle (4). Autant de données que la MFP est bien déterminée désormais à porter à la connaissance des médias et des pouvoirs publics. "Nous n'avons pas toujours été pleinement performants par le passé à démontrer notre efficience, reconnaît Serge Brichet. Mais nous savons désormais que c'est décisif."

Le soutien des parlementaires

La MFP et les organisations syndicales multiplient les communiqués de presse pour expliquer ce qui se joue avec le PLFSS 2016 pour la protection sociale des fonctionnaires. Une lettre est adressée à la ministre de la Fonction publique le 12 octobre. Quatre jours plus tôt, à l'occasion du colloque MFP "Pour notre santé, soignons les solidarités!", les représentants mutualistes sont assurés du soutien de Michèle Delaunay, députée de Gironde et rapporteur du volet assurance maladie du PLFSS 2016. Elle leur apprend que l'article 39 serait en cours de rédaction dans une nouvelle version plus favorable. La mobilisation paie. "La grogne du mouvement mutualiste, centrée pour nous sur la défense du modèle de protection sociale des fonctionnaires, soutenu par la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, commence à se faire entendre au plus haut niveau, déclare Serge Brichet. Nous sommes d'autant plus déterminés que les positions que nous défendons semblent avoir fait écho du côté de Matignon et de l'Élysée."

QUELLES AIDES PUBLIQUES POUR L'ACCÈS À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ?



151€

pour les salariés du privé



15€

pour les agents de la fonction publique d'État



≤6€

pour un agent public sur deux Le 21 octobre, la MFP est auditionnée par la Commission des Affaires sociales du Sénat. Elle exprime ses inquiétudes. "Comment pourronsnous demain organiser la solidarité entre actifs et retraités alors que chacun bénéficiera de contrats réservés ?", interroge Serge Brichet à propos du dispositif pour les plus de 65 ans (article 21). Citant le rapport IGAS en cours sur les aides fiscales et sociales allouées à l'accès à la complémentaire santé, le président de la MFP poursuit : "N'est-il pas paradoxal qu'un rapport censé initialement précéder la généralisation de la complémentaire santé puisse être devancé par des mesures qui devraient justement s'inspirer des conclusions de ce rapport ? Mais où est donc la logique ? Quel est le rôle des parlementaires ?' La mobilisation de la MFP paie une nouvelle fois. Elle convainc les sénateurs, qui demandent la suppression pure et simple de cet article... Pour la gestion du RO, "les mutuelles de fonctionnaires font la preuve au quotidien de leur efficience, rappelle la MFP. Migrer la gestion des fonctionnaires vers la CNAMTS serait un chantier considérable, coûteux et risqué. Pourquoi prendre de tels risques humains et techniques ?"

"Écoutés voire entendus aux Sénat, aurons-nous la même audience à l'Assemblée nationale ?", demande Serge Brichet à l'issue de l'audition sénatoriale. Fin octobre, la MFP "acte que plusieurs dispositions extrêmement problématiques de l'article 39 ont été supprimées". La notion d'habilitation pour les mutuelles de fonctionnaires d'État est réintégrée, l'échéance de 2020 pour la délégation des mutuelles des fonctions publiques hospitalière et territoriale supprimée et la compensation financière de cette gestion confirmée. Mais le bilan reste mitigé. Concernant les plus de 65 ans, "les députés sont revenus sur la suppression de la disposition adoptée au Sénat en proposant une solution de compromis qui cherche à concilier la chèvre et le chou et qui au final aboutit à un crédit d'impôt réduit de moitié", réagit Laurence Tribillac, directrice déléguée à la coordination institutionnelle et aux relations extérieures de la MFP. "Le modèle de protection sociale porté par les mutuelles de fonctionnaires

reste ébranlé alors même que la ministre de la Santé reconnaît devant les sénateurs l'existence et les atouts de leurs mécanismes de solidarité entre actifs et inactifs", poursuit-elle.

Et maintenant?

À peine le temps de se réjouir d'avoir repoussé les "propositions dangereuses portées par le PLFSS 2016" et de la sécurisation juridique de la gestion mutualiste du régime obligatoire des fonctionnaires dans l'article 39 (devenu article 59) que de nouvelles menaces s'annoncent à l'horizon. Sans compter que la victoire en demi-teinte du fait de la rédaction finale de l'article 21 (devenu 33) n'écarte pas définitivement la segmentation des risques remettant en cause les systèmes de solidarité entre actifs et retraités... avec en filigrane un découplage de la santé et de la prévoyance. Parmi les nouvelles sources d'inquiétude partagées par la MFP et les organisations syndicales, la proposition d'origine sénatoriale d'instaurer trois jours de carence dans la fonction publique. Et la réduction par le gouvernement le 3 novembre, très discrètement, par voie réglementaire, du montant du capital décès des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires décédés en activité (5). Ce capital est abaissé au forfait de 13 600 euros. "On passe d'un capital décès d'une année de rémunération à un simple capital obsèques !", s'indigne Serge Brichet.

Une nouvelle touche impressionniste dans une stratégie politique de démolition des modèles mutualistes ? "La MFP et les OS, dans le strict respect de leurs champs de compétences respectives, s'engagent ensemble à s'opposer à toute velléité de fragilisation de la protection sociale des quelque 8 millions d'agents publics actifs et retraités", conclut Serge Brichet. La mobilisation sera à la hauteur des enjeux.

- (1) Rapport IGAS/IGE sur les coûts de gestion de l'Assurance maladie de décembre 2013. Référé Cours des comptes de février 2011 sur le référencement dans la FPE.

 (2) CFDT, FSU, FAFP, FO, CFTC, UNSA, Solidaires et CGT.

 (3) Interview du 19 novembre 2015 (AEF).

 (4) Enquête TNS Sofres (janvier 2011).

- (5) La réglementation en vigueur est inchangée pour les ayants droit des fonctionnaires décédés à la suite d'un accident de servic ou d'une maladie professionnelle ou à la suite d'un attentat.

QUEL ÉCART DE PRIX POUR UN CONTRAT INDIVIDUEL ENTRE ACTIFS ET RETRAITÉS?



avec les assureurs privés



avec les mutuelles de fonctionnaires



c'est la part allouée par l'État aux fonctionnaires sur les 5 milliards d'euros d'aides publiques allouées pour l'accès à une complémentaire santé

Le Père Noël ne veut pas de cadeaux, mais de la justice

Il est l'homme le plus attendu de cette fin d'année. Habituellement, il apporte des cadeaux et son arrivée est souvent réjouissante. Mais cette année n'a pas réservé beaucoup de cadeaux aux fonctionnaires (loin s'en faut !). Alors, il était nécessaire de l'écouter et de se prendre à rêver.



Comment doit-on vous appeler?

Comme vous voulez. J'ai tellement de surnoms selon les régions et les pays que je visite que je ne m'offusque de rien. Alors, appelez-moi comme vous voulez...

Vous êtes très populaire parmi les enfants mais aussi chez les adultes. Comment expliquez-vous cela ?

Nous avons tous besoin d'une part de rêve. Croire aux bonnes surprises, partager des moments de joie. J'incarne tout cela mais ce n'est pas toujours facile. Surtout cette année...

2015 aura été une année compliquée...

Douloureuse, vous voulez dire. Dès le début de l'année, nous avons souffert. En général, je profite toujours du début d'année pour souffler un peu après mon marathon. Mais là, ce n'était pas possible. J'étais choqué, anéanti. Voir exécutés toutes ces femmes et hommes de talent et ces agents de la fonction publique qui s'impliquent pour la protection du plus grand nombre m'a heurté. C'était un véritable choc.

La fonction publique a payé un lourd tribut.

Oui et je ne l'oublie pas. Je pense à leurs familles et à leurs proches parce que je sais que pour eux Noël sera un moment triste et de recueillement. Clarissa, Franck et Ahmed ne sortiront pas de nos mémoires.⁽¹⁾

C'est vrai que les fonctionnaires ont un point commun avec vous : on ne les voit pas toujours.

Moi c'est par magie. Eux, c'est par habitude. Les fonctionnaires font tellement partie de nos vies qu'on finit par ne plus les voir. Sauf quand on en a besoin ou dans les moments difficiles. Et cette année, dans les moments difficiles, aucun d'entre eux n'a compté ses heures.

Même pour vous, ils sont là. Ce mois-ci dans notre magazine, nous nous sommes intéressés au nombre de fonctionnaires qui se mobilisent pour les fêtes de Noël et de fin d'année (page 5). Il y a du monde?

Attention, ce n'est pas que pour moi. C'est vrai que j'y suis pour quelque chose avec toutes ces personnes qui veulent ajouter des cadeaux à ceux que j'apporte. Mais les agents de la fonction publique sont partout : dans les hôpitaux, sur les routes, aux frontières, dans les rues... D'ailleurs, j'aime bien le titre de votre magazine : Indispensables. Ce mot les résume bien. Ils sont indispensables à nos vies et à l'équilibre du pays. "Les fonctionnaires font tellement partie de nos vies qu'on finit par ne plus les voir. Sauf quand on en a besoin ou dans les moments difficiles."

Mais alors pourquoi fragilise-t-on leur statut?

J'avoue que je ne comprends pas. Il y a d'abord eu ce fonctionnaire bashing pendant un temps. Des articles et des livres qui ont laissé croire que tout était partout pareil, que les fonctionnaires étaient plus une charge qu'une utilité. Et maintenant, on veut s'en prendre à leur santé...

Mais dans une société où il est demandé des efforts à tout le monde, pourquoi pas eux ?

Mais ils en font. Regardez les statistiques de votre magazine⁽²⁾. Ils travaillent souvent la nuit ou le dimanche. Et leurs efforts salariaux depuis des années sont importants et ne peuvent pas être ignorés. Depuis 2010, le point d'indice est gelé. À croire que depuis 5 ans, il fait aussi froid qu'une nuit de Noël sur les salaires des fonctionnaires (sourire).

D'accord mais il faut bien intégrer un peu de concurrence dans ce qui peut s'apparenter à un monopole, celui des mutuelles ?

De quel monopole parlez-vous ? Le système de protection santé des fonctionnaires a 70 ans et son efficacité est éprouvée. Il marche bien malgré le faible engagement des employeurs publics, malgré un contexte économique compliqué, malgré l'apparition de nouvelles pathologies et de nouveaux besoins de prise en charge...

Ce qui dysfonctionne est ailleurs : dans l'homogénéisation des droits sociaux d'un employeur public à un autre, dans la mise en œuvre d'une couverture santé plus responsable et plus exigeante... "La Mutualité de la Fonction Publique est au cœur d'un modèle social fondé sur les valeurs de la solidarité." Ce n'est pas moi qui le dis mais le Premier ministre⁽³⁾. Les mutuelles font bien leur boulot. Certes, elles doivent évoluer mais leurs résultats parlent pour elles.

Si cela marche si bien, les mutuelles n'ont rien à craindre ?

Si, elles peuvent craindre la distorsion de concurrence avec des assureurs qui ne protégeront pas de la même manière. Dans une mutuelle, la protection et les prises en charge sont solidaires alors que les assureurs pensent "risque individuel". Chacun payera sa protection en fonction de son état de santé. Et les plus fragiles risquent d'être mal ou pas protégés. Ce n'est pas concevable.

Mais défendre le modèle de mutuelle, n'est-ce pas croire au Père Noël ?

Que voulez-vous dire?

Ne peut-on pas penser que la fonction publique doit être assurée comme les salariés du privé ?

Mais ce serait bien. Avez-vous vu la part de prise en charge des entreprises privées dans la protection santé? Elle est au minimum de 50 %. On est bien loin des engagements de l'employeur public. Pour parler clair, la prise en charge de l'employeur est 25 fois supérieure dans le privé!!⁽⁴⁾

Je vous sens en colère ?

Mais il y a de quoi !! L'injustice met en colère. Le modèle de protection sociale doit perdurer. Le dire et le faire, ce n'est pas faire un cadeau très généreux à la fonction publique. C'est d'abord une démarche humaine et responsable qui préserve un modèle d'équité et de bien vivre ensemble.

Le "bien vivre ensemble", on le met à toutes les sauces, non ?

Parce que ces mots vous semblent dérisoires ? Pas pour moi. Au contraire, ils sont essentiels. On ne peut pas, d'un côté, fragiliser la fonction publique et de l'autre la solliciter à l'extrême lorsque la France est éprouvée.

Alors que faut-il faire?

Ne pas croire que les cadeaux tombent du ciel. Croyez-moi, je suis bien placé pour le savoir (sourire). Il faudra se mobiliser, expliquer, rendre simple la compréhension de ce qui menace la protection des agents publics.

C'est un vrai combat syndical que vous évoquez ?

C'est d'abord un combat de société. Quel monde voulons-nous ? Un monde qui accentue les inégalités ? Une société qui méprise ceux qui contribuent à son équilibre ? Une marchandisation de la santé ?

Mais tout est devenu marchand, non?

Oui, même Noël est devenu marchand (sourire). Mais à Noël, il est question de générosité. Là, ce n'est pas le cas. C'est une amputation du bien-être, une remise en cause profonde d'un modèle solidaire que d'aucuns considèrent pourtant comme exemplaire. S'il faut tout remettre en cause, alors faisons-le intelligemment et dans le bon sens.

Redistribuons équitablement les fonds alloués par l'État pour l'accès à une complémentaire santé entre tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur situation et leur état de santé.

Oui, tout doit être reconsidéré. La liste des inégalités est un peu comme une liste de cadeaux. Elle est vraiment très grande...

À vous entendre, il va falloir un sacré nombre de lutins pour aider les agents de la fonction publique ?

Vous avez raison. Mais plutôt que des lutins, il va vous falloir des députés, des sénateurs, des décideurs, des influenceurs qui comprennent les enjeux et les relaient. C'est un travail de tous les jours, discret, harassant mais absolument nécessaire

Ça ne passe que par là?

Non bien sûr. Chaque fonctionnaire peut et doit s'engager. Il faut comprendre le sujet pour bien le défendre. C'est là tout l'enjeu des semaines à venir. Ceux qui savent doivent expliquer aux autres et ceux qui veulent savoir doivent pouvoir trouver facilement l'information qui leur manque.

Regardez ma propre histoire, elle est simple à comprendre. J'ai une adresse : Père Noël, Le Ciel. Et je livre tout en une nuit. C'est simple comme idée, non ? Les enfants l'ont vite compris et mon succès ne s'est jamais démenti. Il faut faire la même chose pour défendre la protection sociale des agents publics.



C'est un peu simpliste, non?

Non, pas du tout. Albert Einstein affirmait qu'un bon projet doit pouvoir être expliqué à un enfant de 7 ans en moins de 5 minutes. Le sujet de la protection sociale des agents peut apparaître complexe mais il doit être compris de tous avec des mots simples. Si les agents ne comprennent pas les conséquences qui les menacent, comment voulez-vous qu'ils défendent leur position ?

Faut-il vraiment avoir peur ?

Non, la peur n'évite pas le danger mais l'ignorer serait une faute.

Je ne pensais pas que le Père Noël serait aussi pessimiste. Dans mon imaginaire, vous êtes plutôt joyeux ?

Mais je ne suis pas pessimiste. Seulement je suis attentif à ne pas voir régresser la protection sociale des fonctionnaires. Rien n'est perdu mais voir des valeurs pécuniaires remplacer des valeurs solidaires ne me réjouit pas.

Mais Marylise Lebranchu elle-même a déclaré que "jamais il n'a été envisagé de remettre en cause le système de protection sociale des fonctionnaires".⁽⁵⁾

Je veux bien la croire et c'est important qu'elle l'ait dit. Vous l'avez compris, je ne veux pas de l'immobilisme et encore moins de la régression. Je veux de l'équité et de la reconnaissance pour ces femmes et ces hommes indispensables.

Et vous, vous considérez-vous comme indispensable ?

Un jour par an, oui. Parce que ma venue est synonyme de joie, de retrouvailles et de générosité. Mais on ne peut pas croire au Père Noël tous les jours. En revanche, on doit croire à la justice et la défendre. Nous devons refuser d'ajouter de la précarité aux difficultés. Et surtout, nous devons rester vigilants car la vie ne fait pas de cadeaux.

Venant de vous, c'est amusant.

De moi, vous pouvez attendre des surprises mais pour le reste, la réponse est en vous. Faites-vous entendre, défendez votre modèle et renforcez la protection des agents de la fonction publique. C'est important, croyez-moi.

- (1) Clarissa Jean-Philippe (fonctionnaire de police) exécutée le 8 janvier d'une balle dans le dos. Franck Brinsolaro (fonctionnaire de police) exécuté le 7 janvier alors qu'il protégeait Charb. Ahmed Merabet (fonctionnaire de police) exécuté le 7 janvier alors qu'il était au sol.
- (2) Voir page 4.
- (3) Déclaration prononcée en ouverture des 70 ans de la MFP, le 4 juin dernier.
- (4) Voir page 4.
- (5) Indispensables N°3 page 14.

Le gardien du lien

Chaque jour, plus de 36000 personnels pénitentiaires prennent en charge près de 250000 personnes dont plus de 76000 personnes détenues. Ces hommes et ces femmes ont fait le choix d'exercer des missions de surveillance et de réinsertion au nom de la justice et au service de la société. Frédéric Haupais, 46 ans, est surveillant pénitentiaire depuis 20 ans. Ses journées se suivent mais ne se ressemblent pas.

orsque le lieutenant Frédéric Haupais, officier pénitentiaire, décroche son téléphone, on entend derrière lui des voix, des bruits de portes qui résonnent. On essaie d'imaginer ce lieu de vie... "L'image de la prison comme un lieu de geôle est toujours un objet de fantasme parce que les gens se demandent : "Que se passe-t-il derrière ces hauts murs, derrière ces miradors ?", explique-t-il. Deux images fausses circulent, celle de gardiens de prison qui outrepasseraient leurs droits avec les détenus et celle de détenus qui vivraient dans un 5 étoiles, avec Canal+ et services à la carte." L'univers carcéral que nous raconte Frédéric Haupais est bien éloigné de ces représentations. "C'est l'une des institutions les plus contrôlées et les plus régulées", souligne-t-il. Comment vit-on cet enfermement côté surveillant? "On s'habitue, et puis la prison n'est pas si fermée que cela, c'est loin d'être un endroit clos! La société est présente à travers les nombreux intervenants extérieurs qui viennent (associations, visiteurs, ...). C'est un lieu en perpétuel mouvement !".

Missions sensibles

Frédéric Haupais a commencé en tant que surveillant en 1995. Aujourd'hui officier, il travaille au centre de détention de Mauzac (Dordogne). "C'est un établissement pour peine, entre les maisons d'arrêt où commencent les personnes détenues pas encore condamnées ou condamnées à des peines de moins de 2 ans, et les maisons centrales réservées aux détenus à la dangerosité reconnue." Au quotidien, il travaille avec ses collègues de la pénitentiaire mais aussi avec des juges et des médecins. "Je mène de nombreux entretiens avec des psychiatres ou des psychologues, nous échangeons avec les médecins, les infirmiers, afin d'avoir la meilleure prise en charge, dans le respect du secret médical. Ce sont autant de leviers pour faciliter le retour des personnes détenues dans la société et limiter le risque de récidive." Dans une autre vie, le lieutenant Haupais était militaire. Diplômé en informatique, cet ancien de la Marine a aussi travaillé en usine de métallurgie après l'armée.

INDISPENSABLES



En 1994, un voisin lui parle de son métier de surveillant. Frédéric passe le concours et prend son premier poste à Fleury-Mérogis. "C'est un métier difficile, exigeant, peu reconnu, mais vraiment passionnant de par le caractère sensible des missions et l'absence de routine", témoigne-t-il aujourd'hui.

Une solide vocation

C'est une vocation qui ne se dément pas. "Ce qui me plaît au quotidien, c'est que dans la même heure, je peux auditionner une personne détenue pour un aménagement de peine, partir sur un incendie de cellule, porter secours à un détenu ou gérer un détenu difficile, raconte Frédéric. La pénitentiaire n'est jamais figée." À côté de cela, il se montre très marqué quand il aborde le passage à l'acte suicidaire, les gestes de premier secours, et parfois les échecs. Le lieutenant commente pudiquement : "C'est très difficile... Le métier est vraiment passionnant, mais c'est aussi usant parce que la charge émotionnelle et la charge de travail sont bien présentes."

Une évolution des missions

Frédéric a gravi progressivement les échelons jusqu'à devenir officier pénitentiaire. "Après plus de 20 ans passés dans les murs de nos prisons dans de nombreux établissements et différents services, je peux dire que la pénitentiaire a beaucoup évolué sur la prise en charge des personnes détenues", affirme-t-il. De la surveillance, les missions se sont élargies sur la réinsertion.

C'est la meilleure arme contre la récidive. En 2005, au gré d'une mutation, Frédéric se retrouve responsable des ateliers pénitentiaires. "Un tout nouveau challenge, se souvient-il. On avait monté un projet original pour faire travailler les détenus sur des normes qualité, avec un volet formation". L'expérience en usine métallurgique est mise à profit, avec des débouchés à la clé une fois dehors. "C'était une grande expérience, très valorisante pour les détenus, vraiment passionnante", évoque le lieutenant. "Quand les détenus travaillent, ils reversent une partie de ce qu'ils gagnent pour indemniser leurs victimes. Pour le reste, cela leur permet aussi d'améliorer le quotidien."

Un engagement renouvelé

Le risque fait partie du quotidien carcéral. "Il est inhérent au métier, on y est tous confronté au cours d'une carrière", déclare Frédéric Haupais, qui a gardé des séquelles physiques, notamment au genou, des suites d'une agression. Mais la plus belle histoire de sa vie lui est aussi arrivée en prison. "En 2002, celle qui allait devenir ma femme présidait une commission de discipline, le détenu a saisi un stylo et menaçait l'assistance. Je l'ai maîtrisé. C'était mon premier contact avec celle qui allait devenir mon épouse quelques années plus tard !". Par-dessus tout, son moteur professionnel est l'idée de participer, au-delà de l'ordre et de la justice, au chemin qui ramène certains détenus vers la lumière extérieure, mais aussi intérieure.



Grade de lieutenant pénitentiaire

Le lieutenant pénitentiaire fait partie du corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire (plus de 26 000 personnes).

Notre mission est de veiller à ce que les personnes condamnées purgent leur peine, mais aussi de tout faire pour qu'elles se réinsèrent...

Pourquoi votre métier vous semble-t-il indispensable ?

Parce qu'il s'agit certes de garder et de surveiller les personnes détenues, mais surtout de favoriser leur insertion et leur réinsertion. C'est-à-dire de tout mettre en œuvre pour qu'elles ne sortent pas de prison dans le même état que celui dans lequel elles sont entrées pour éviter la récidive.

Dans quelles circonstances avez-vous ressenti le caractère indispensable de votre métier ?

Lorsque je travaillais à la maison d'arrêt du Val-d'Oise, je me souviens d'un jeune détenu de 22 ans qui était dans la provocation, la surenchère... Je ne l'ai pas laissé faire tout en l'accompagnant, en l'incitant à travailler. Ce fut long et difficile, mais avec beaucoup de patience, il s'en est sorti.

La qualité indispensable pour exercer votre métier ?

C'est l'humanité. C'est un métier d'autorité et d'écoute, mais surtout d'humanité. On ne s'adresse pas de la même façon à une personne de 60 ans et à une personne de 20 ans. C'est vraiment un métier d'écoute, de diplomatie. Il faut avoir un réel intérêt pour l'ordre et la discipline, mais aussi pour les relations humaines.

Qu'est-ce qui est indispensable dans votre vie ?

Ma famille. C'est mon havre de paix. Les promenades en famille et le rugby des enfants, c'est sacré! J'espère également reprendre la course à pied, qui est l'une de mes passions, que je pratiquais beaucoup avant ma blessure au genou. Mais aussi le bénévolat à travers mon poste d'administrateur de la Mutuelle du Ministère de la Justice.



Le 27 novembre 2015, le droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer a été voté en seconde lecture à l'Assemblée nationale⁽¹⁾. Annonce marquante du 3^e plan cancer, cette mesure vise à faciliter la signature de contrat d'assurance et de prêt bancaire pour ceux qu'on qualifie d'emprunteurs à risque. Une avancée importante qui permettra de ne plus être considéré comme un malade à vie.

355 000 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués chaque année en France. Cinq millions de familles sont concernées, ou ont été concernées, par la maladie. Heureusement, grâce aux avancées de la recherche, aujourd'hui on guérit plus d'un cancer sur deux. Pourtant, après avoir surmonté de nombreuses épreuves pour vaincre la maladie, il est difficile pour les anciens malades de se reconstruire. Emprunter

pour acheter un logement ou une voiture, créer son entreprise...
Bref, recommencer à faire des projets semble hors d'atteinte pour eux.
Une "double peine" qui les empêche de tourner la page.

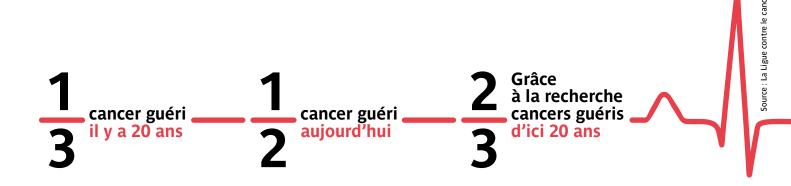
Pour ces personnes guéries, leur dossier médical s'apparente presque à un casier judiciaire. Jusqu'à présent, tous les anciens malades du cancer devaient déclarer leur maladie au moment de contracter un crédit. Cette information les classe alors automatiquement dans la catégorie "emprunteurs à risque". Conséquence : l'assurance de leur prêt peut être jusqu'à 200 % plus élevée que la moyenne ! Dans bien des cas, cela signifie renoncer à leurs projets mais également se sentir incompris et exclus d'une société à laquelle ils appartiennent pourtant comme les autres.

Le droit à l'oubli en bref

- **Droit à l'oubli 5 ans** après la fin des traitements pour tous les malades ayant déclaré **un cancer avant 18 ans**.
- Droit à l'oubli 10 ans après la fin des traitements pour tous les cancers.
- Interdiction de cumuler surprimes et exclusions dans les offres émises par les assureurs.
- Encadrement de la grille de référence des surprimes.

Ne plus subir l'injustice après la souffrance

L'idée d'instaurer un droit à l'oubli apparaît en 2014 dans le 3e plan cancer, lancé par François Hollande : "Il s'appliquera à tous ceux qui enfant ou adolescent ont vaincu le cancer, ainsi qu'à tous les autres malades dont les données de la science nous disent qu'ils sont définitivement guéris. La convention⁽²⁾ sera renégociée, sur ces bases, et s'il n'est pas possible de la conclure ainsi, c'est la loi qui interviendra."



Des discussions se sont alors engagées entre les assureurs et l'Institut national du cancer (INCa). En mars 2015, l'annonce d'un droit à l'oubli s'appliquant aux personnes ayant été malades dans leur enfance ou déclarées guéries au bout de quinze ans a néanmoins créé la déception au sein du mouvement associatif. L'association Rose avait déploré ce délai pénalisant pour "ces jeunes qui, se découvrant malades à 20 ans, guéris à 25, devront traîner jusqu'à l'âge de 40 ans le boulet d'un cancer qu'ils ont vaincu". Une pétition(3) avait ainsi été lancée par Rose magazine, demandant un droit à l'oubli après cing ans pour les mineurs et anciens malades souffrant de cancers "de bons pronostics" (comme ceux du sein ou de la thyroïde) et généralisé à dix ans pour les autres pathologies cancéreuses.

Tout au long du vote de la loi Santé en avril à l'Assemblée nationale, la mobilisation n'a pas faibli. Début septembre 2015, une lettre ouverte signée par les plus grands noms de la cancérologie, et publiée dans le quotidien *Libération*, a rappelé les grands progrès dans la lutte contre le cancer et les taux de survie importants chez ces anciens patients qui ne devraient donc plus être pénalisés. Toutes ces voix ont été entendues. Le 1^{er} octobre dernier lors de l'examen du texte au Palais du Luxembourg, les sénateurs ont souhaité aller plus loin que les députés.

Reprendre le cours de sa vie et en avoir les moyens

Plusieurs amendements ont en effet été adoptés permettant aux patients dont le traitement est terminé depuis au moins dix ans de contracter un contrat d'assurance ou un prêt à la consommation sans avoir à communiquer d'historique médical. Avec ce droit à l'oubli, les anciens malades du cancer bénéficieront d'une égalité de traitement face aux autres emprunteurs. En outre, les contrats ne pourront plus cumuler majoration de tarifs et exclusions de garanties.

Les sénateurs ont aussi décidé d'étendre le droit à l'oubli à cinq ans pour les pathologies de bons pronostics pour lesquelles le taux de survie à cinq ans est supérieur à 80 %. Quant aux mineurs, ils bénéficieront du droit à l'oubli cinq ans au maximum après la fin des traitements.

Avant le passage en seconde lecture à l'Assemblée nationale en novembre 2015, les partisans du droit à l'oubli sont restés actifs notamment sur les réseaux sociaux⁽⁴⁾, espérant que les mesures votées par les sénateurs seraient confirmées par les députés. C'est chose faite aujourd'hui... à l'exception du droit à l'oubli à cinq ans pour les cancers de bons pronostics qui n'a pas été adopté. C'est une grille de référence rédigée par des experts réunis par l'Institut national du cancer qui permettra d'abaisser au cas par cas le délai à cinq ans pour certains adultes guéris d'une pathologie de bon pronostic(5).

Pour tous ceux qui ont vaincu le cancer, le droit à l'oubli constitue une grande avancée mais aussi un texte cohérent. Pourquoi tout mettre en œuvre pour vaincre la maladie, notamment à travers des politiques publiques volontaristes (dépistage, recherche...), pour ensuite priver ces anciens malades de projets d'avenir ?

- (1) Article 46 bis de la loi Santé.
- (2) Signée par les pouvoirs publics, les fédérations professionnelles de la banque, de l'assurance et de la mutualité et les associations de malades et de consommateurs, la convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé) a pour objet de faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé.
- (3) Plus de 10 000 signatures ont été recueillies.
- (4) L'association Rose a notamment appelé les internautes à poster une vidéo courte pour raconter leur parcours face au cancer et ses conséquences dans leur vie puis réclamer le droit à l'oubli *via* un #droitaloublicancer inscrit sur une feuille blanche.
- (5) Ce recul des députés est une déception pour tous ceux qui ont œuvré afin que cet amendement devienne un droit inscrit dans la loi. Professionnels et anciens malades seront attentifs lors de la création de cette grille par l'INCa. Elle pourrait peser dans la mobilisation qui pourrait avoir lieu au moment de la seconde lecture au Sénat (la date n'est pas encore annoncée).

Bore-out: mortel ennui au

Tout le monde connaît le burn-out syndrome, cet état d'épuisement auquel le surmenage peut mener. Moins connu, le bore-out est au contraire provoqué par un manque involontaire et prolongé d'activité. Près de 32% des travailleurs des sociétés postindustrielles seraient concernés. Peu de gens osent en parler. Pourtant, il peut avoir de réels effets sur la santé.

u jour au lendemain, Sylvie, 50 ans, assistante de direction dans une grande entreprise pharmaceutique, s'est retrouvée sans travail. Elle n'a pas perdu son emploi. Elle a seulement perdu toutes ses missions. Lors de la démission de son supérieur, son planning s'est subitement vidé. "J'ai passé quatre ans à ne rien faire, puis trois plus occupés, mais avec de longues périodes d'ennui, raconte-t-elle. C'est quelque chose dans leguel on s'engouffre et qui s'installe." De salariée débordée, Sylvie est devenue une inactive en CDI, condamnée huit heures par jour à se tourner les pouces. Selon une étude européenne, plus de 32 % des salariés sont concernés. L'absence totale de tâches à réaliser variant de 2 heures par jour à la journée entière de travail... Qu'est-ce que ce nouveau mal des pays postindustriels ? "Le bore-out syndrome est le signe d'une souffrance mentale et psychique liée au manque d'activité pendant le temps de travail", explique Christian Bourion, professeur à l'ICN Business School (Nancy) et rédacteur en chef de la Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels. Départs, restructurations, fusions ou baisse d'activités peuvent conduire le salarié à un état de délitement mental et affectif face à des journées qui s'étirent sans la promesse d'une seule activité à l'horizon.

Pour aller plus loin

Le bore-out syndrom. Quand l'ennui au travail rend fou, éd. Albin Michel, janvier 2016.



C'est grave docteur?

Pas de quoi fouetter un chat et encore moins se plaindre en apparence...
C'est vrai, être payé à ne rien faire, beaucoup en rêveraient, non? Comme l'explique Christian Bourion, des études en neurosciences ont montré que "l'absence de stimulation peut produire un isolement mental qui constitue un véritable supplice psychique capable de détruire la personnalité autant voire plus que le fait d'être submergé de travail"...
D'autant que les représentations

sociales actuelles valorisent l'hyper activité. La personne qui s'arrête en raison d'un surmenage professionnel est à protéger, c'est une "victime héroïque" qui repartira vaillamment sur le front une fois rétablie. Mais qui plaindra celle qui s'ennuie mortellement au bureau tout en recevant un salaire ? "C'est terrible de s'ennuyer au travail quand on sait le nombre de chômeurs qui souhaiteraient être à notre place. J'en rougis", témoigne ainsi un cadre. "Certains n'osent même pas le dire à leur famille tant ils ont honte : des hommes de 55 ans pleurent en venant nous voir", explique Sophie Aubard, cofondatrice de l'Institut du salarié. Honte, culpabilité, perte de sens et d'estime de soi, et parfois au bout du chemin, la dépression.

Cercle vicieux

Le risque individuel est bien réel. De l'extérieur, l'incompréhension peut facilement l'emporter : mais pourquoi ces personnes ne changent-elles pas de travail ou ne se forment-elles pas pour faire évoluer leur carrière et progresser ? Les symptômes liés à cet état peuvent alors aisément se confondre avec de la paresse ou un manque de volonté à se donner les moyens de changer une situation insatisfaisante. "Je ne fais pratiquement rien de la journée, je me sens inutile à la société et le pire, quand on me confie un travail insignifiant, j'ai l'impression d'être débordée", témoigne une salariée. Au début, on tient en se disant que c'est passager, que l'on a une famille à nourrir, que le marché de l'emploi est tendu... Puis peu à peu, au fil de journées chômées passées à tenter de cacher cette inactivité s'installent irritabilité, fatique, perte de désir, absence de projets... C'est un cercle vicieux, car il devient alors de plus en plus difficile de changer sa situation.

Comment s'en sortir?

"La première étape pour limiter les risques de bore-out, c'est de prendre conscience de sa situation, souligne Christian Bourion. Passer son temps à ne rien faire au bureau emprisonne la personne dans une forme de "normalité" qui n'a rien de normal! Prendre du recul est essentiel et salvateur. Les personnes touchées par le burn-out s'enferment dans un travail incessant, celles confrontées au bore-out s'enferment dans l'ennui."

INDISPENSARI ES



Pour continuer à avancer, à s'épanouir, il faut refuser de se laisser emmurer dans l'ennui professionnel."



Le travail vu par les jeunes agents territoriaux

Les jeunes agents territoriaux sont minoritaires dans les collectivités territoriales (11,3 % des agents), mais selon l'Insee, 8 millions d'actifs partiront en retraite d'ici 2020. L'Observatoire Social Territorial (OST) de la MNT a confié à Anne Grillon, spécialiste des ressources humaines, une étude qualitative pour comprendre les motivations des jeunes agents, leur perception du service public local ainsi que leurs problématiques sociales et professionnelles⁽¹⁾. S'ils se montrent critiques envers les organisations syndicales et regrettent un certain manque d'information, en particulier sur l'action sociale, ils sont impliqués, mobilisés et engagés. La perception d'un écart entre les valeurs affichées et les pratiques ainsi qu'un management traditionnel parfois jugé autoritaire sont à la source des rares insatisfactions exprimées. Autant de pistes pour guider les collectivités dans leurs stratégies RH de demain.

Source : mnt.fr

(1) Les résultats de cette enquête ont été publiés dans le 15° Cahier de la MNT : "Les jeunes agents territoriaux, relations et motivations au travail" (octobre 2015).



Nouvelle appli mobile: "Ma santé"

Intériale vient de lancer une application mobile dédiée à la santé de ses adhérents. En téléchargeant "Ma santé", ils auront accès sur Smartphone et sur iPad à tous leurs services essentiels. Cette nouvelle application permet de suivre ses remboursements à J+1, de consulter ses droits tiers payant par spécialité ou encore de découvrir des conseils prévention et des exercices pratiques. Grâce à un système de géolocalisation, elle offre également la possibilité de localiser son agence mutualiste la plus proche, de trouver les coordonnées de professionnels de santé ou d'accéder aux numéros de téléphone utiles du répertoire santé embarqué. Bref, une application indispensable!

Source : Intériale



Vivoptim : la santé par le numérique

Les maladies cardiovasculaires constituent la première cause de mortalité chez les femmes et la deuxième chez les hommes. En novembre dernier, la MGEN a lancé son programme innovant Vivoptim de prévention et de prise en charge des risques cardiovasculaires. Ce programme de e-santé commence dans deux régions pilotes, Midi-Pyrénées et Bourgogne. Les adhérents de 30 à 70 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour lutter contre le tabagisme, la sédentarité, le surpoids, l'obésité ou l'hypertension artérielle. "Le rôle d'une mutuelle de santé ne se limite pas à rembourser des feuilles de soins, affirme Thierry Beaudet, président du groupe MGEN. L'avenir de notre métier, c'est l'accompagnement des adhérents qui nous font confiance, face à la maladie ou en anticipation des risques de santé. Avec une application, des objets connectés, des modules de e-learning et de e-coaching, le numérique est résolument mis au service de la santé. Le programme sera étendu à l'ensemble du territoire national en 2019.

Source: mgen.fr



Une campagne de prévention sur le VIH

La MGEFI a lancé une campagne de prévention et d'information sur le VIH à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida du 1er décembre. Une campagne d'affichage dans les locaux des administrations des ministères économiques et financiers rappelle les trois objectifs du programme 2011-2015 de l'Onusida: "Zéro contamination, zéro nouveau décès et zéro discrimination". Distribution de préservatifs, flyers d'information et quiz pour tester ses connaissances sur le VIH sont au programme. Le risque concerne tout le monde, il n'y a pas d'âge pour être contaminé par le VIH... En France, on meurt encore du sida et 30 000 personnes ne savent pas qu'elles sont séropositives. C'est pourquoi il est si important de se protéger et de se faire dépister. Dans la garantie Vita Santé, la MGEFI propose un forfait annuel de 60 € pour l'achat de préservatifs masculins ou féminins.

Source : mgefi.fr

Cette page a vocation à relayer les actualités de nos mutuelles. Merci de nous les adresser à contact@mfp.fr

AGENTS PUBLICS PROTECTION SOCIALE EST-ELLE EST-ELLE AGENTS AGENTS

Brochure complète

à télécharger sur

MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE























Assurance Auto



Baisse tarifaire sur de nombreux contrats auto

540 Agences
Matmut/AMF Assurances

0 800 42 62 89 Service & appel gratuits

amf-assurances.fr Devis en ligne